



Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE tenue le 26 janvier 2026 à 18h30, à la salle du conseil située au 2, rue Pinard.

Sont présents :

Monsieur Christian Tisluck, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
Madame Audrey Leroux, conseillère #6

Absence motivée :

Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

Sont également présents :

Madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale à tous les membres du conseil.

2026-01-020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une séance extraordinaire, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION;
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE - RÉCEPTIONNISTE
5. COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ KINGSEY FALLS - AIDE FINANCIÈRE
6. CASCADES - ÉVÈNEMENT - PRÊT BACS ET CHAISES
7. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR;
8. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS
PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

2026-01-021 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE - RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville est à la recherche d'un-e adjoint-e administratif-ve - réceptionniste à temps partiel;

CONSIDÉRANT QU'à la suite aux entrevues avec les candidats-es retenus-es, la directrice générale recommande l'embauche de madame Évelyne Labelle;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget;

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

Appuyé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher madame Évelyne Labelle au poste d'adjointe administrative-réceptionniste. Il s'agit d'un poste permanent à temps partiel, basé sur douze (12) heures par semaine. Madame Labelle entrera en poste le 28 janvier 2026.

QUE madame Labelle sera soumise aux conditions générales de travail des employés municipaux telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal et à l'entente déposée au dossier # 20030.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2026-01-022 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ KINGSEY FALLS - AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), spécifiquement l'article 91.1, *toute municipalité locale peut accorder une aide à toute coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM);*

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se positionner sur l'aide financière à accorder à la Coopérative de solidarité Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QU'aucun montant n'est pas prévu au budget pour cette aide financière;

Proposé par Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à faire un don à la Coopérative de solidarité Kingsey Falls de 50 000,00 \$ pour l'année 2026.

QUE le don sera versé aux conditions de nous fournir leurs états financiers à et de maintenir, par ces statuts, l'interdiction d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées.

QU'une réévaluation du don sera fait à chaque année subséquente;

2026-01-023 CASCADES - ÉVÈNEMENT - PRÊT BACS ET CHAISES

CONSIDÉRANT QUE Cascades organise un évènement le samedi 31 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont fait une demande à la Ville le prêt de bacs (ordure, récupération et compost) et de chaises;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à prêter les bacs et les chaises pour cet évènement.

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS
PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

2026-01-024 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Que cette séance soit levée à 19h06.

Christian Tisluck
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière